

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 MARS 2016,
À 20 H À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
Sylvain Delisle, conseiller
Louis Gosselin, conseiller
Julien Milot, conseiller
Serge Pouliot, conseiller
Mme Debbie Deslauriers, conseillère

ABSENTS: Mme Josée Pelletier, conseillère

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016
 4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
 5. Rapport des membres du conseil et du maire 1^{ère} période de questions pourtant sur les demandes de dérogation mineure
 6. 1^{ère} période de questions portant sur les demandes de dérogation mineure
 7. Résolution: Approbation des travaux -Programme PAARRM
 8. Résolution: Approbation de la demande de dérogation mineure de Chanele Morel-Lebrun et Guillaume Bombardier
 9. Résolution: Approbation de la demande de dérogation mineure de Geneviève Huot et Joseph Dubois
 10. Résolution: Approbation de la demande de dérogation mineure de Julien Milot
 11. Résolution: Approbation de la demande de lotissement du presbytère
 12. Résolution: Entente avec le Camp St-François - Été 2016
 13. Résolution: Entente avec la Municipalité de St-Pierre - Camp de jour 2016
 14. Résolution: Événement «l'Île en Blues» au terrain des loisirs
 15. Résolution: Achat d'îlots de recyclage
 16. Résolution: Quote-part 2016 - PLUMobile
 17. Résolution: Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux d'assainissement des eaux usées
 18. Résolution: Autorisation d'aller en appel d'offres pour le contrôle qualitatif - projet d'assainissement des eaux usées
 19. Résolution: Formation en traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2) - C. Plante
 20. Résolution: Appui financier - 75^e anniversaire - Cercle des fermières de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
 21. Comptes à payer
 22. Correspondance
 23. 2^e période de questions
 24. Clôture de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 834-16**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Louis Gosselin et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**RÉSOLUTION
NO : 835-16**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} FÉVRIER 2016

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Serge Pouliot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **1^{er} février 2016**, tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de **février 2016** : **2**
Coût des travaux **112 000 \$**

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

6. 1^{ERE} PÉRIODE DE QUESTIONS POURTANT SUR LES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Les dérogations ont été expliquées et les membres de l'assistance ont pu poser leurs questions. Les membres du conseil y ont répondu de façon satisfaisante. M. Julien Milot n'est pas intervenu.

**RÉSOLUTION
NO : 836-16**

7. RÉSOLUTION: APPROBATION DES TRAVAUX - PROGRAMME PAARRM

ATTENDU la demande reçue le 11 février dernier de fournir une résolution acceptant les travaux qui ont été effectués lors du lignage de la route des Prêtres dans le but d'obtenir les fonds promis par la subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents

- que la Municipalité approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route des Prêtres pour un montant subventionné de 3 596,19 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route des Prêtres dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**RÉSOLUTION
NO : 837-16**

**8. RÉSOLUTION: APPROBATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE DE CHANELE MOREL-LEBRUN ET GUILLAUME BOMBARDIER**

ATTENDU QUE cette demande consiste à avoir deux (2) façades de la maison à 6,706 m au lieu de 7 m;

ATTENDU QUE la maison n'est pas visible de la rue;

ATTENDU QUE la superficie totale de la maison respecte la superficie minimale au plancher exigée à l'article 12.1.4.4

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de réduire deux (2) des quatre (4) façades de 0,294 m chacune.

**RÉSOLUTION
NO : 838-16**

**9. RÉSOLUTION: APPROBATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE DE GENEVIÈVE HUOT ET JOSEPH DUBOIS**

ATTENDU QUE cette demande consiste à:

- construire un garage de 69,9 m² au lieu de 65 m²;
- d'avoir une hauteur de 6,7 m au lieu de 5,5 m;

ATTENDU QUE les croquis soumis laissent entrevoir une préoccupation et des gains d'un point de vue architectural une fois les travaux réalisés sur l'immeuble par les propriétaires;

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'autoriser:

- l'augmentation de la superficie au sol du garage de 1,9 m² et
- que la hauteur soit de 1,2 m de plus que ce que prévoit la réglementation;

**RÉSOLUTION
NO : 839-16**

**10. RÉSOLUTION: APPROBATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE DE JULIEN MILOT**

ATTENDU QUE cette demande consiste à

- réduire la marge de recul avant de 8,0 m à 3,55 m pour l'implantation d'un garage attenant;
- réduire la marge arrière de 7,5m à 2,0 m pour l'implantation d'un garage attenant et de la résidence;

ATTENDU QU'il s'agit d'un écart majeur d'un point de vue numérique et que malgré ce fait;

- l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur ;
- l'implantation proposée permet une exploitation optimale d'un terrain aux formes particulières;
- il n'y a aucun impact sur le voisinage ni sur la voie de circulation qui dessert ces immeubles
- cela ne contrevient pas aux objectifs contenus au plan d'urbanisme

ATTENDU QUE M. Milot a fourni à la Municipalité la copie de l'autorisation du propriétaire du puits avoisinant de faire sceller ce dernier, ce qui lui permettra de relocaliser le biofiltre tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité

consultatif d'urbanisme (CCU):

- que la marge de recul avant soit réduite de 4,45 m;
- que la marge arrière soit réduite de 5,5 m.

Monsieur Julien Milot n'a pas participé aux délibérations du Conseil.

**RÉSOLUTION
NO: 840-16**

**11. RÉSOLUTION: APPROBATION DE LA DEMANDE DE
LOTISSEMENT DU PRESBYTÈRE**

ATTENDU QUE la localisation, la configuration particulière du terrain, et les usages déjà en place;

ATTENDU la nécessité de maintenir les usages et services (cimetière, piscine, terrains de tennis) au cœur du village;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire la superficie minimale de 3000 m³ à 2009,5 m³;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de réduire de 900,5 m³ la superficie minimale afin de lotir le terrain du presbytère de Saint-Laurent et de créer le lot 144-3.

**RÉSOLUTION
NO : 841-16**

12. ENTENTE AVEC LE CAMP SAINT-FRANÇOIS - ÉTÉ 2016

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire permettre aux enfants de la Municipalité de continuer de vivre un été en plein air;

ATTENDU QUE la Municipalité privilégie le Camp Saint-François;

En conséquence, il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de payer une portion des frais d'inscription ainsi que les frais de transport réguliers pour l'été 2016 tel qu'il apparaît sur l'entente.

**RÉSOLUTION
NO : 842-16**

**13. RÉSOLUTION: ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
PIERRE - CAMP DE JOUR 2016**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire offrir aux parents de Saint-Laurent plus de choix concernant un camp de jour sur l'Île-d'Orléans;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de déboursier, sur présentation d'une facture par la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, la somme de 375 \$ par enfant de Saint-Laurent qui sera inscrit au camp de jour.

**RÉSOLUTION
NO : 843-16**

**14. RÉSOLUTION: ÉVÉNEMENT «L'ÎLE EN BLUES» AU TERRAIN DES
LOISIRS**

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue de l'événement l'Île en Blues sur le terrain des loisirs les 12 et 13 août 2016 et d'autoriser un financement de 500 \$ afin de contribuer au succès et à la pérennité de cette fin de semaine culturelle à Saint-Laurent.

**RÉSOLUTION
NO : 844-16**

15. RÉSOLUTION: ACHAT D'ÎLOTS DE RECYCLAGE

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat de dix (10) Îlots multimatière doubles (déchets/recyclage) en aluminium au coût de 276 \$ chacun dont 70 % sera défrayé par la MRC suite à une subvention à recevoir. Le résiduel sera payé à même les fonds généraux de la Municipalité.

**RÉSOLUTION
NO : 845-16**

16. RÉSOLUTION: QUOTE-PART 2016 - PLUMOBILE

ATTENDU QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la *Loi sur les Cités et les Villes* et les articles modifiés 536 à 539 du *Code municipal* autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

ATTENDU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et des six municipalités de l'Île d'Orléans pour le transport adapté;

ATTENDU QUE la MRC de l'Île d'Orléans a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire;

ATTENDU QUE le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2016 :

ATTENDU QUE Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2016, et que ces prévisions ont été adoptées le 17 décembre 2015 par résolution 2015-CA-57 de son conseil d'administration;

	Tarif actuel	Tarif dès le 1 ^{er} mars 2016
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	3,75 \$	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	4,50 \$	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT	GRATUIT

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

ATTENDU QUE le décret de population établit le nombre de résidents de la Municipalité à 1608 personnes;

ATTENDU QUE la quote-part de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a été établie à 7 236 \$ représentant 4,50 \$ par habitant pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le 4,50 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

ATTENDU QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

En conséquence, il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la quote-part pour l'année 2016, soit une somme de **7 236 \$** à PLUmobil- Organisateur de déplacements.

**RÉSOLUTION
NO : 846-16**

**17. RÉSOLUTION: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES
POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Il est **proposé** par Serge Pouliot , **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'aller en appel d'offres pour les travaux d'égouts sanitaire et pluvial et la réfection de la chaussée du chemin Royal selon le devis préparé par la firme d'ingénieurs SNC Lavalin.

**RÉSOLUTION
NO : 847-16**

**18. RÉSOLUTION: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES
POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF - PROJET D'ASSAINISSEMENT DES
EAUX USÉES.**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'aller en appel d'offres pour le contrôle qualitatif lors les travaux d'assainissement des eaux usées selon le devis préparé par la firme d'ingénieurs SNC Lavalin.

**RÉSOLUTION
NO : 848-16**

**19. RÉSOLUTION: FORMATION EN TRAITEMENT DES EAUX USÉES
PAR ÉTANG AÉRÉ (OW-2) - C. PLANTE**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Louis Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires, de procéder à l'inscription, de transmettre tous les formulaires et documents et de procéder au paiement requis dans le but que M. Christian Plante, contremaître - travaux publics obtienne d'Emploi Québec les qualifications requises pour l'opération et le suivi de fonctionnement des installations de traitement des eaux usées par étang aéré.

**RÉSOLUTION
NO : 849-16**

**20. RÉSOLUTION: APPUI FINANCIER - 75^e ANNIVERSAIRE - CERCLE
DES FERMÈRES DE SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de répondre positivement à la demande d'appui financier du Cercle des fermières de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et d'allouer la somme de 500 \$ à être prise à même les fonds généraux de la Municipalité.

**RÉSOLUTION
NO : 850-16**

21. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil entérine les salaires versés (33 163,97 \$) et autorise le paiement des comptes à payer (39 122,88 \$) totalisant **72 286,85 \$** pour le mois de **février** 2016 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **850-16**.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

22. CORRESPONDANCE

Une correspondance a été reçue du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'effet que la subvention demandée pour la réfection de l'éclairage au terrain des loisirs n'a pas été accordée vu la quantité de demandes reçues.

23. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers ont répondu aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 851-16**

24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 10.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE